



Parc naturel marin du golfe du Lion Conseil de gestion du 22 juin 2017

Délibération n°2017-013

Constitution du bureau du conseil de gestion

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint n°133 du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion en vigueur, adopté dans sa délibération 2016-005
- VU les délibérations n°2017-011 et 2017-012 du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, désignant respectivement le président et les deux vice-présidents du conseil de gestion
- VU le procès-verbal du scrutin de l'élection des membres du bureau représentant les catégories 1 à 4 du conseil de gestion, en date du 22 juin 2017

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion est constitué comme suit :

- par application de l'article 11 du règlement intérieur
 - Monsieur Michel MOLY, président du conseil de gestion
 - Monsieur Didier CODORNIU, 1er vice-président du conseil de gestion
 - Monsieur Alain FERRAND, 2eme vice-président du conseil de gestion
- par élection dans la catégorie 1 « représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements »
 - Monsieur Pierre AYLAGAS
 - Monsieur Thierry DEL POSO
- par élection dans la catégorie 2 « organisations professionnelles »
 - Monsieur Guilhem HUBERT
 - Monsieur Serge PALLARES
 - Monsieur Marc PLANAS

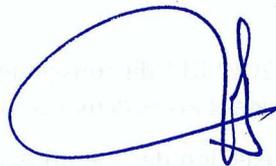
Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 22 juin 2017

- par élection dans la catégorie 3 « organisations d'usagers »
 - Monsieur Pierre DUNAC
 - Monsieur Jean-Claude HODEAU
- par élection dans la catégorie 4 « parcs naturels régionaux, aires marines protégées, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et personnalités qualifiées »
 - Madame Aline FIALA
 - Monsieur Philippe LENFANT
 - Monsieur Jacques DIETRICH
- par désignation conjointe des préfets pour la catégorie 5 « services de l'État »
 - Le directeur de la DDTM des Pyrénées-Orientales, ou son représentant
 - Le directeur de la DREAL Occitanie, ou son représentant

Ainsi que les suppléants des membres titulaires de ce bureau, tels que désignés par l'arrêté préfectoral conjoint de nomination des membres du conseil de gestion, en cas d'absence du titulaire et en application du règlement intérieur.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.



Le président de séance :

Michel MOLY
Président du Conseil de gestion



CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

22 JUIN 2017

PROCES VERBAL DU SCRUTIN DE L'ELECTION

DES MEMBRES DU BUREAU REPRESENTANT LES CATEGORIES 1 A 4 DU CONSEIL DE GESTION

-:-

Le conseil de gestion du parc naturel marin s'étant réuni le 22 juin 2017, il a été procédé aux votes pour la désignation des membres titulaires du Bureau pour les catégories 1, 2, 3 et 4, selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2016-005).

La présidence de séance est assurée par :

M. Michel MOLY, Président du Conseil de gestion

A été désigné comme secrétaire de séance :

M. Gildas LE CORRE, Directeur-délégué du Parc

Ont été désignés comme assesseurs :

M. Olivier MUSARD, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Chef du service Opérations / Parc

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Gregory AGIN, chargé de mission / Parc

M. Etienne BAUDIN, technicien de l'environnement / Parc

L'enregistrement des membres présents à la séance et ayant capacité à voter a fourni les résultats suivants :

- Membres titulaires ou suppléants présents : 42
 - Membres disposant en outre de la procuration d'une personnalité qualifiée : 4
- Soit un total de 46 membres ayant capacité à voter.

Le quorum de 30 membres étant déclaré atteint, le scrutin est déclaré ouvert à 11h35.

Le président de séance informe que ces élections concernent la désignation des membres titulaires qui siégeront au bureau, pour les catégories 1 à 4.

Le président de séance et le secrétaire de séance rappellent les évolutions du règlement intérieur ; la notion de catégorie se substitue à la notion antérieure de collège pour constituer des regroupements des membres du conseil de gestion, et la capacité du suppléant d'un membre élu au bureau à siéger, en cas d'absence. Ils rappellent également le principe et les modalités du scrutin pour désigner des membres qui représenteront chaque catégorie au bureau.

Catégorie 1 : Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

Le président de séance procède à l'appel à candidatures pour les 2 sièges à pourvoir.

Se déclarent candidat :

- M. Pierre AYLAGAS, représentant de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris
- M. Thierry DEL POSO, représentant de la Communauté de communes Sud Roussillon

Les membres de cette catégorie sont invités à choisir la modalité de vote pour ce scrutin :

- Vote à bulletin secret
- Vote à main levée, si aucun membre présent de la catégorie ne s'y oppose

Aucun membre de cette catégorie ne s'y opposant, le vote a lieu à main levée.

Les voix pour, contre et abstention sont comptées.

Election des représentants de la catégorie 1 au bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	13
Candidats :	
M. Pierre AYLAGAS	
M. Thierry DEL POSO	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

M. Pierre AYLAGAS et M. Thierry DEL POSO, disposant de la majorité relative des suffrages exprimés, le président de séance les déclare élus pour siéger au bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, comme titulaires au titre de la catégorie 1. En leur absence, leurs suppléants désignés par l'arrêté préfectoral de désignation des membres du conseil de gestion pourront les représenter.

Catégorie 2 : Organisations professionnelles

Le président de séance procède à l'appel à candidatures pour les 3 sièges à pourvoir.

Se déclarent candidat :

- M. Bernard PEREZ, représentant le Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon
- M. Marc PLANAS, président du Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- M. Guilhem HUBERT, représentant des entreprises de transport maritime de passagers
- M. Serge PALLARES, représentant des gestionnaires de port de plaisance, proposé par l'Union des Villes Portuaires de Languedoc-Roussillon

Les membres de cette catégorie sont invités à choisir la modalité de vote pour ce scrutin :

- Vote à bulletin secret
- Vote à main levée, si aucun membre présent de la catégorie ne s'y oppose

Aucun membre de cette catégorie ne s'y opposant, le vote a lieu à main levée.

Les voix pour, contre et abstention sont comptées.

Election des représentants de la catégorie 2 au bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	6
Candidats :	
M. Bernard PEREZ	
Pour	1
Contre	0
Abstention	5
M. Marc PLANAS	
Pour	4
Contre	0
Abstention	2
M. Guilhem HUBERT	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0
M. Serge PALLARES	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

M. Marc PLANAS, Guilhem HUBERT et Serge PALLARES, disposant de la majorité relative des suffrages exprimés, le président de séance les déclare élus pour siéger au bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, comme titulaires au titre de la catégorie 2. En leur absence, leurs suppléants désignés par l'arrêté préfectoral de désignation des membres du conseil de gestion pourront les représenter.

Catégorie 3 : Organisations d'usagers

Le président de séance procède à l'appel à candidatures pour les 2 sièges à pourvoir.

Se déclarent candidat :

- M. Jean-Claude HODEAU, représentant la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. Pierre DUNAC, représentant de la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Les membres de cette catégorie sont invités à choisir la modalité de vote pour ce scrutin :

- Vote à bulletin secret
- Vote à main levée, si aucun membre présent de la catégorie ne s'y oppose

Aucun membre de cette catégorie ne s'y opposant, le vote a lieu à main levée.

Les voix pour, contre et abstention sont comptées.

Election des représentants de la catégorie 3 au bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	6
Candidats :	
M. Jean-Claude HODEAU	
M. Pierre DUNAC	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

M. Jean-Claude HODEAU et Pierre DUNAC, disposant de la majorité relative des suffrages exprimés, le président de séance les déclare élus pour siéger au bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, comme titulaires au titre de la catégorie 3. En leur absence, leurs suppléants désignés par l'arrêté préfectoral de désignation des membres du conseil de gestion pourront les représenter.

Catégorie 4 : Parcs naturels régionaux, aires marines protégées, association de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et personnalités qualifiées

Le président de séance procède à l'appel à candidatures pour les 3 sièges à pourvoir.

Se déclarent candidat :

- Mme. Aline FIALA, représentante du Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales
- M. Jacques DIETRICH, personnalité qualifiée Ifremer
- M. Philippe LENFANT, personnalité qualifiée de l'Université de Perpignan Via Domitia

Les membres de cette catégorie sont invités à choisir la modalité de vote pour ce scrutin :

- Vote à bulletin secret
- Vote à main levée, si aucun membre présent de la catégorie ne s'y oppose

Aucun membre de cette catégorie ne s'y opposant, le vote a lieu à main levée.

Les voix pour, contre et abstention sont comptées.

Election des représentants de la catégorie 4 au bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	15
Candidats :	
Mme Aline FIALA	
M. Jacques DIETRICH	
M. Philippe LENFANT	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mme Aline FIALA, M. Jacques DIETRICH et Philippe LENFANT, disposant de la majorité relative des suffrages exprimés, le président de séance les déclare élus pour siéger au bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, comme titulaires au titre de la catégorie 4. En leur absence, leurs suppléants désignés par l'arrêté préfectoral de désignation des membres du conseil de gestion pourront les représenter, et les personnalités qualifiées sont habilités à donner procuration.

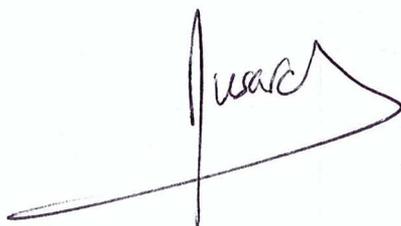
Observations concernant le déroulement du ou des votes :

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22 juin 2017

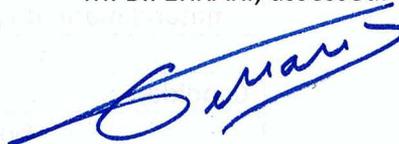
Le président de séance : M. Michel MOLY, Président du Conseil de gestion



M. O.MUSARD, assesseur



M. B.FERRARI, assesseur



M. G.AGIN, scrutateur



M. E.BAUDIN, scrutateur



M. G.LE CORRE, secrétaire de séance

